

| **Transport** |



Lancement de l'aire « des Hayons » à Esclavelles

Jeudi 9 décembre 2010 à 10h15 : ouverture de l'aire « des Hayons » à Esclavelles

En présence de Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime ; Dany Minel, Conseiller Général du canton de Neufchâtel-en-Bray et Rémy Caillet, Maire d'Esclavelles

Faciliter le covoiturage. Après avoir ouvert un site dédié au covoiturage auquel aujourd'hui adhèrent de nombreuses institutions départementales (administrations, collectivités, entreprises), puis mutualiser ce site avec celui du Département de l'Eure, le Département de Seine-Maritime engage la réalisation d'un schéma d'aires de covoiturations. Il s'agit d'aménager aux abords des principaux axes routiers pénétrants dans les agglomérations des aires où les Seinomarins pourront se retrouver, laisser leur voiture et emprunter soit le véhicule de l'un d'entre eux, ou le cas échéant un service de transport collectif. **Sept lieux ont été à ce jour repérés et considérés comme prioritaires, l'aire des Hayons est la première à être mise en service.**

Une aire près de chez vous ? Cette aire dite « des Hayons » est située à proximité de l'autoroute A28 et des routes départementales 928 et 915. L'opération de cet aménagement, élaboré en concertation avec la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, a représenté un coût total de 260 000€.

La nouvelle aire de covoiturage se situe sur la zone d'activités des Hayons, le long de la RD 915. Elle va permettre à chaque utilisateur de laisser son véhicule et rejoindre ses compagnons de route. Son accès est sécurisé par un tourne-à-gauche récemment aménagé sur cette route. **L'aire comporte 36 places dont 2 à destination des personnes à mobilité réduite.** Elle est éclairée et dispose d'un portique limitant l'accès aux véhicules légers.

Cet espace est bordé par une haie basse (haie à jalons), agrémenté de massifs vivaces et planté d'arbres qui apportent un ombrage aux véhicules stationnés. La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois qui a mis à disposition le terrain pour réaliser l'aménagement se chargera du nettoyage et de l'entretien de l'éclairage et des espaces verts.

Une dizaine d'aires prévues. En plus de l'aire de covoiturage « des Hayons », il est notamment prévu des aires au Pont de Brotonne (RD 490), au Carrefour de la Maison Brûlée (A 13), à Boos (RD 6014), à Tourville-la-Rivière (A 13), au Moulin d'Ecalles (A 28), dans les secteurs de Dieppe et du Havre, etc.

Le covoiturage en pratique sur www.covoiturage76.net.

Il suffit de quelques clics pour bouger ensemble dans le département et au-delà :

1. se connecter sur www.covoiturage76.net,
2. créer gratuitement son compte et son profil (avec son adresse internet et son mot de passe en moins de 5 minutes),
3. accepter les termes de la charte du covoiturage,
4. consulter les offres de covoiturage et/ou proposer des trajets.



Ainsi, les Internautes ont la possibilité de visualiser les trajets et cartes qui les intéressent grâce à des alertes-mails, de saisir des itinéraires mais également d'accéder à des informations relatives au covoiturage alimentées au gré des questions des adhérents : comment partager les frais ? Combien me coûte ma voiture à l'année ? Quel est l'impact réel du covoiturage sur l'environnement ? Des fiches et des cas pratiques apporteront des réponses claires, utiles et immédiatement exploitables.

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | port. : 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Pierre Bouho | port. : 06 80 58 59 68 | pierre.bouho@cg76.fr

www.seinemaritime.net